

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET

Le lycée possède pour le collège et le lycée un réseau pédagogique serveur – clients d'une cinquantaine de stations à disposition des élèves et des personnels. Ce réseau est géré par le logiciel harp. Chaque utilisateur possède un espace personnel de sauvegarde sur le serveur protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe. Chaque utilisateur a accès aux divers logiciels installés. Des restrictions différentes sont appliquées selon leur catégorie aux utilisateurs.

La connexion à l'internet se fait par l'intermédiaire d'un slis (serveur linux internet scolaire). Ce slis sert aussi de passerelle pour l'école élémentaire.

L'accès aux postes informatiques et à l'internet est soumis à l'acceptation et à la signature de la présente charte « informatique et Internet », par l'élève et par ses parents.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à tout utilisateur du réseau informatique.

Les services offerts par le réseau sont destinés à un usage pédagogique et éducatif.

ACCES AU RESEAU PÉDAGOGIQUE

Chaque utilisateur se voit attribuer un nom utilisateur et un mot de passe qui lui permettent de se connecter. Il est impossible de modifier son identifiant. Il est obligatoire de changer son mot de passe à la première connexion.

Ce compte informatique est strictement personnel. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait et s'engage à ne pas communiquer son mot de passe à une tierce personne.

Ainsi, avant de quitter le poste de travail, l'utilisateur doit obligatoirement fermer la session ouverte.

UTILISATION DES POSTES DE TRAVAIL

L'utilisateur ne doit en aucun cas :

- ▶ modifier les installations présentes sur l'ordinateur,
- ▶ modifier la configuration du bureau,
- ▶ installer des logiciels,

Début de séance

Mettre sous tension le moniteur

Allumer l'unité centrale

Se connecter au réseau en insérant

- son nom d'utilisateur
- son mot de passe

vérifier le nom de domaine : stendhal écrit correctement

NB : aucun fichier ne doit être sauvegardé en local (disque de la station)

utiliser l'espace personnel P: un espace commun support externe.

Fin de la séance

Fermer tous les logiciels qui ont été mis en route

Exécuter la procédure de déconnexion

Exécuter la procédure d'arrêt du système

Mettre hors tension l'unité centrale si elle ne l'est pas déjà

Mettre hors tension le moniteur

Poser la souris sur le clavier

L'enseignant fait alors le tour de la pièce afin de contrôler que tout est en ordre, comme indiqué.

Les administrateurs du réseau se réservent en cas de nécessité, le droit de vérifier la nature des fichiers des utilisateurs, et l'usage qui en est fait.

L'utilisation de l'imprimante ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle du responsable de la salle.

En cas de problème technique, avertir sans tarder le responsable.

ACCÈS À INTERNET

Il existe une liste noire des sites interdits, mise à jour régulièrement (académie de Toulouse). Cette liste est complétée localement par les responsables afin d'exercer une « protection » en amont de la discussion qui permettra de responsabiliser les utilisateurs.

De nombreux sites dont la valeur pédagogique est inexistante ou limitée (*jeux en ligne*, « facebook », « images de la dernière fête ») restent cependant accessibles.

L'accès à internet ne peut se faire qu'en présence d'un responsable adulte qui exerce un contrôle et qui, en cas d'infraction, interdira l'accès au contrevenant

REGLES DE DEONTOLOGIE

Chaque utilisateur s'engage :

- ▶ à ne pas accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
- ▶ à ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocantes
- ▶ à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- ▶ à ne pas modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
- ▶ à ne pas diffuser ou afficher des informations qui peuvent ternir la réputation de l'établissement ou des personnes, être contraires à la morale ou enfreindre les lois en vigueur,
- ▶ à respecter le droit d'auteur : ne pas diffuser des informations (textes, images, sons...) appartenant à des tiers sans leur autorisation et dans tous les cas, mentionner les sources lors de l'utilisation de documents produits par des tiers.

COURRIER ELECTRONIQUE

Les élèves, à partir de la classe de 4ème de collège, se voient attribuer une adresse électronique qu'ils pourront activer après retour d'une autorisation parentale signée. Elle est supprimée au départ de l'élève. Son usage est réservé à des activités d'enseignement et de documentation.

Les causettes en ligne ou « chat » sont strictement interdits au lycée.

L'utilisateur qui contreviendra à ces règles s'expose

- ▶ à l'élimination de son compte par les administrateurs
- ▶ aux sanctions administratives (punitions et sanctions) prévues par le règlement intérieur
- ▶ aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

PARTIE A DETACHER ET A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

✂

Responsable légal

Elève

Je soussigné,.....

responsable légal de l'élève :

Nom :

Prénom :

de la Classe de :

certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du réseau informatique du Lycée Stendhal

Milan, le

Signature du responsable légal :

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

en Classe de :

certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du réseau informatique du Lycée Stendhal et m'engage à la respecter

Milan, le

Signature de l'élève: